

## LE PASTEUR – BORÉE

### Avocats Associés

*Société Civile Professionnelle inscrite aux  
Barreaux d'Argentan et de Caen*

1 rue Saint-Martin 61200 ARGENTAN  
1 rue Georges Clemenceau 14700 FALAISE

Tel. : 02 33 67 09 98 - Fax : 09 70 32 49 16

*avocats@lepasteur-boree.fr*

## FORMULAIRE D'INFORMATION DES ENFANTS MINEURS

*Articles 229 et suivants du Code civil*

***Dans le cadre d'une procédure de divorce par consentement mutuel, les parents ont pour obligation de porter à la connaissance de leur(s) enfant(s) les mesures les concernant, ainsi que la possibilité de se faire entendre soit par le Juge aux affaires familiales, soit par une autre personne désignée par le Juge, conformément aux dispositions de l'article 388-1 du code civil.***

*Un formulaire d'information doit être adressé à chacun des enfants mineurs puis annexé à la Convention de divorce par acte d'avocat.*

Je m'appelle \_\_\_\_\_

Je suis né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Je suis informé(e) que j'ai le droit d'être entendu(e) par le Juge ou une personne désignée par lui, pour que mes sentiments soient pris en compte pour l'organisation de mes relations avec mes parents qui souhaitent divorcer.

Je suis informé(e) que j'ai le droit d'être assisté(e) par un Avocat.

Je suis informé(e) que je peux être entendu(e) seul(e), avec un Avocat ou une personne de mon choix et qu'il sera rendu compte de cette audition à mes parents.

J'ai compris que, suite à ma demande, un Juge sera saisi du divorce de mes parents.

Je souhaite être entendu(e) :     OUI                     NON

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant :